

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 20 novembre dernier.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 27 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

*Demande d'annexion de municipalité scolaire.*

Annexer à la " Cité de Montréal," pour les fins scolaires, le " quartier Saint-Denis," de la dite cité de Montréal, avec les limites qui lui sont assignées comme tel quartier. Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain et ne s'appliquera qu'aux catholiques seulement.—*Gazette officielle*, 20 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Nomination de Commissaires d'écoles.*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 17 novembre courant (1897), de faire les nominations suivantes, savoir :

*Commissaires d'écoles.*

Dorchester, Saint-Abdon : M. Bélonie Bisson, en remplacement de M. Hubert Vachon, dont le terme d'office est expiré.

Paroisse de Rimouski : M. le chanoine A. D. Vézina, curé de Rimouski, en remplacement du Rév. M. Luc Rouleau, qui a quitté la municipalité.

Ville de Rimouski : M. le chanoine Vézina, en remplacement du Rév. M. Luc Rouleau, qui a quitté la municipalité.—*Gazette officielle*, 27 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Erection d'une nouvelle municipalité scolaire.*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 17 novembre courant (1897),

Détacher de la municipalité scolaire de la " Côte Saint-Michel," comté d'Hochelaga, le village " Villeray," et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 30 octobre 1896.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

*Délimitation de municipalités scolaires.*

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 novembre courant (1897), de détacher de la municipalité de Saint-Ignace de Missisquoi, les lots suivants du cadastre, savoir : Nos 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1452, 1453, 1454, 1456, 1457, 1459 et 1462 et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, comté de Missisquoi.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898).—*Gazette officielle*, 27 novembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité de " Macaza," comté d'Ottawa, les lots suivants, savoir : Depuis et y compris le n° 1, jusqu'au n° 28, inclusivement, du rang sud-ouest de la Rivière Rouge, et les réannexer pour les fins scolaires, à la municipalité de l' " Annonciation," dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 27 novembre dernier.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

*Pensées sur l'éducation.*

L'éducation est un apprentissage qui doit fournir à l'homme tous les moyens de perfectionner son esprit, et surtout son âme. (LOUIS VEUILLLOT.)

—L'instruction augmente la portée de l'intelligence de l'homme ; elle rend son travail plus fécond ; elle diminue l'influence de la routine ; elle fait disparaître les préjugés.

—L'éducation est le plus grand bienfait qu'un homme puisse recevoir ; c'est le patrimoine le plus inaliénable et celui que les révolutions n'emportent ni ne diminuent jamais. (BARRÈRE.)